

COMMUNIQUE

Montigny-le-Bretonneux, le 12 mars 2020

La Fédération Française de Cyclisme prend des mesures d'accompagnement relatives au COVID-19

Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme, réuni ce jour à l'occasion d'un Bureau Exécutif extraordinaire qui s'est tenu au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines, a décidé de prendre différentes mesures d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, afin de maintenir, dans la mesure du possible, l'activité de ses licenciés à travers ses organisations sur l'ensemble du territoire.

Les mesures déclinées ci-après entrent en application à partir de ce jeudi 12 mars 2020.

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CRISE AU SEIN DE L'EXÉCUTIF

La FFC a décidé, en urgence, de créer et de mettre en place une cellule de crise au sein de son Exécutif.

- **Pour le juridique et la centralisation des décisions** : Yannick Pouey (Secrétaire Général de la FFC) et Christophe Lavergne (Directeur juridique et des relations institutionnelles), en relation avec Le Président de la FFC.
- **Pour les organisations sportives** : Ludovic Sylvestre (Vice-président de la FFC) et Anne Le Page (Directrice des Activités Sportives) en lien avec Alain Clouet, Secrétaire Général de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC).
- **Pour le sportif** : Marie-Françoise Potereau (Vice-présidente de la FFC), Christophe Manin (Directeur Technique National) et Cédric Chaumond (Directeur Technique National Adjoint).
- **Pour les ressources humaines fédérales et les finances** : Gilles Da Costa (Trésorier Général de la FFC) et Bénédicte Foubert-Lautrous (Directrice Administrative et Financière et Directrice des Ressources Humaines).

ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES.

La FFC souhaite accompagner tous les clubs organisateurs d'épreuves avec l'aide de ses Comités Départementaux et Régionaux.

La cellule de crise, et plus précisément l'équipe en charge des organisations sportives, va prendre contact ces prochains jours avec les organisateurs d'épreuves fédérales et officielles afin de les conseiller et de les accompagner dans leurs différentes prises de décisions.

MESURES TECHNIQUES (jusqu'à nouvel ordre)

- ✓ Création d'une adresse mail dédiée (hotline) pour les organisateurs, les clubs FFC ainsi que les licenciés : assistancecovid19@ffc.fr
- ✓ Modification de la réglementation dans le cadre de la signature de la feuille d'émargements des athlètes sur les compétitions.
- ✓ Des consignes précises de précaution vont être fournies aux arbitres.

RTS – RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ DES ÉPREUVES CYCLISTES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Face aux problématiques rencontrées par les organisateurs de compétitions sur le territoire français, la FFC, via l'intervention de sa cellule de crise, a décidé d'accompagner techniquement ses structures dans le cadre de leurs relations avec les préfetures.

CRÉATION D'UN MODE D'EMPLOI POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

La FFC va fournir aux différents organisateurs un mode d'emploi, ainsi que des consignes, pour l'accueil du public sur les différentes compétitions organisées sur le territoire français.

Face aux consignes du gouvernement, interdisant les rassemblements de plus de 1000 personnes, en intérieur comme en extérieur, la FFC va transmettre différentes recommandations pour accueillir le public en toute sécurité.

La FFC rappellera également, dans ce document, les différents gestes barrière spécifiques à ces courses (remise des dossards, suppression des contacts lors des protocoles, contacts avec le public...).

MESURES REGLEMENTAIRES (à date du 12 mars 2020 jusqu'à nouvelles décisions)

. Accès aux compétitions (toutes disciplines)

Toutes les épreuves du calendrier régional pourront être ouvertes à toutes les catégories de coureur(e)s, inclus les catégories des clubs nationaux (sous réserve de la décision du Comité régional concerné et de l'organisateur).

. Épreuves du calendrier international :

- La Fédération Française de Cyclisme saisit l'Union Cycliste Internationale (UCI) pour prendre des mesures temporaires d'allégement pour les organisateurs qui ne pourraient pas aligner au moins 5 équipes étrangères au départ d'une épreuve.
- La FFC proposera de compenser la défection des équipes étrangères, à ces épreuves, en élargissant, la participation à des structures françaises.
A titre d'exemple : pour une classe 2 sur route, réservée aujourd'hui, aux équipes de France, Pôles, clubs N1, N2, N3 interrégions et équipes régionales, il sera possible d'ouvrir la participation à toutes les N3, sans restriction et aux sélections départementales (sous réserve de l'accord de l'organisateur).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ATHLETES DE HAUT-NIVEAU

La Direction Technique Nationale prendra contact avec chaque athlète des équipes de France pour les conseiller et les accompagner au quotidien dans le suivi de leur préparation.

MESURES FINANCIERES EN CAS D'ANNULATION D'EPREUVES (à date du 12 mars jusqu'au 15 mai 2020)

- La FFC procédera au remboursement de la caution d'inscription, des droits d'organisation et des grilles de prix, et ce, pour l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral toutes disciplines confondues.
- Pour les épreuves du calendrier international, il est également prévu le remboursement du montant de la caution FFC ; la FFC saisira, en complément, l'UCI pour une demande de remboursement de la taxe UCI.
- Pour les épreuves du calendrier officiel FFC, toutes disciplines confondues (ex : Coupes de France), le montant du contrat des droits d'organisation, déjà perçu, sera intégralement remboursé à l'organisateur.

L'ensemble de ces conditions de remboursement concernent les épreuves inscrites au calendrier FFC jusqu'au 15 mai et seront valables pour toutes décisions d'annulation prises jusqu'au 15 avril.

Pour toutes informations complémentaires : assistancecovid19@ffc.fr



A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX

Freestyle, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme urbain, cyclisme en salle et vélo couché. Elle regroupe plus de 2 400 clubs affiliés et près de 113 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Site internet : www.ffc.fr / Facebook : <https://www.facebook.com/ffc officiel>

Twitter : <http://www.twitter.com/FFCyclisme>

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

